

**Didier Caire**  
**conseiller municipal Europe Ecologie**  
**Les Verts d'Aigues-Mortes**

Aigues-Mortes, le 8 janvier 2012

Monsieur le préfet du Gard  
Préfecture du Gard  
10 avenue Feuchères  
30 000 NÎMES

objet : effluents de St Laurent d'Aigouze

Monsieur le préfet,

La station d'épuration (bassins de lagunage) de St Laurent d'Aigouze conçue pour épurer les effluents d'une population de 1 500 équivalent-habitants n'assure plus la totalité de ses fonctions depuis de nombreuses années. La population actuelle permanente de la commune est de 3 270 habitants. Les conséquences en sont des pollutions aggravées de la basse vallée du Vistre dont la qualité est qualifiée de «*mauvaise*» selon tous les critères physico-chimiques (*SAGE du Vistre - Diagnostic, octobre 2010*).

La collectivité compétente en matière d'assainissement, la communauté de communes Terre de Camargue (CCTC) s'est - tardivement - saisie de ce problème. La décision a été prise de transférer ces effluents vers la STEP du Grau-du-Roi ainsi qu'il en a été fait avec ceux d'Aigues-Mortes il y a quelques années.

Ce précédent n'est pas sans enseignements inquiétants : des dysfonctionnements répétés ont provoqué à plusieurs reprises des rejets directs d'eaux usées dans le site classé de l'étang de la Marette.

L'absence de relief interdisant toute possibilité de transport gravitaire il faut s'en remettre à des procédés techniques coûteux en fonctionnement et dont la fiabilité aléatoire peut avoir des conséquences mal mesurées. Faut-il rappeler l'extrême sensibilité du territoire cantonal intégralement compris dans le site Ramsar, site Natura 2000 et réserve de biosphère de la Camargue gardoise, entre autres classements et protections?

Ce projet de transfert aurait eu l'aval de vos services. Je crains qu'ils aient négligé certains aspects du problème et notamment celui-ci : la STEP du Grau-du-Roi est conçue pour recevoir et traiter les effluents de 100 000 équivalent-habitants. Or ce niveau de population est d'ores et déjà dépassé en été. Des documents émanant de l'Office de Tourisme du Grau-du-Roi annonce «*pour la période estivale une population touristique moyenne de 122 124 habitants*» qui s'ajoute à la population permanente de 8 000 habitants (*Dossier de presse Les Graulinades 2011*). Avec la population permanente et estivale d'Aigues-Mortes la STEP du Grau-du-Roi pourrait recevoir les effluents de plus de 150 000 personnes en été. Le député-maire du Grau-du-Roi s'est lui-même alarmé de ce fait lors d'un conseil communautaire.

Ajoutons que la STEP du Grau-du-Roi est également située en zone inondable (comme celle de St Laurent il est vrai) et qu'elle rejette des eaux douces dans le site classé de l'Espiguette

dénaturant des habitats saumâtres ou salés de grande valeur écologique qui ont justifié le classement par le pittoresque de ces paysages (sansouïres et souillères).

La France reste très en retard pour l'application du droit communautaire en matière d'environnement : l'objectif du bon état écologique de l'eau pour 2015 fixé par la Directive-cadre sur l'Eau ne sera sans doute pas atteint. Il est clair que la décision prise aujourd'hui accuse les problèmes de gestion et surtout de gouvernance de l'eau dans notre pays.

Je vous demande, Monsieur le préfet, de reconsidérer l'ensemble de cette question à travers une large concertation des acteurs locaux concernés administratifs, politiques et associatifs.

En vous remerciant de l'attention que vous prêterez à ma demande, je vous prie de recevoir, Monsieur le préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

Didier Caire

copies :

Monsieur le président de la CCTC  
Messieurs les maires du canton  
Mesdames, Messieurs les élu(e)s du canton  
Monsieur le directeur de la DREAL-LR  
Monsieur le directeur de l'Eau - CG30  
Monsieur le directeur de l'ONEMA  
Monsieur le directeur de l'Agence de l'eau RMC  
Monsieur le président du SMCG  
Monsieur le président de l'ADPC